



AWNRR
African Women for
Natural Resources

Kinshasa le 30/12/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accord de partenariat stratégique entre les États-Unis (USA) et République Démocratique du Congo (RDC)

African Women for Natural Resources (AWNRR), organisation féministe en RDC, salue sa signature et appelle les parties à garantir : transparence, équité et respect des droits humains des communautés affectées par les projets d'infrastructures liés à ce partenariat.

De plus elle, exprime des préoccupations concernant le développement des infrastructures prévues dans le cadre de cet accord, notamment du projet du [Corridor de Lobito](#).

Accord décrit comme un « **partenariat minerais contre sécurité** », en vue de renforcer les relations bilatérales dans les domaines économique, sécuritaire et institutionnel ; pour lequel les USA offrent un soutien en matière de stabilité et d'infrastructures à la RDC en échange d'un accès privilégié aux minerais stratégiques nécessaires à des filières industrielles et technologiques clés.

Cet accord, prévoit de concurrencer l'influence chinoise dans le secteur minier congolais, de réduire les coûts logistiques d'exportation et de sécuriser les chaînes d'approvisionnement américaines en minerais critiques, tout en soutenant la transformation locale et les investissements industriels en RDC.

Le Corridor de Lobito figure parmi les projets structurants de cet accord, à caractère ferroviaire et multimodal reliant les zones minières du sud-est de la RDC et de la Zambie au port de Lobito en Angola, notamment à travers le réseau de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), incluant la ligne Tenke–Sakania. Il est présenté comme une opportunité de création d'emplois, d'attraction des investissements étrangers, de transfert des technologies et compétences.

Cependant, nos recherches ont permis d'identifier plusieurs défis majeurs, parmi lesquels :

a. Le manque de transparence



Bien que cet accord soit présenté comme bénéfique pour la RDC, la répartition réelle des gains et des pertes entre les différentes parties prenantes demeure peu précise, ce qui constitue un défi majeur pour sa mise en œuvre.

En plus, l'accès aux informations notamment aux Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et aux plans de mitigation prévus pour réduire les effets négatifs sur les communautés locales, reste encore une grande préoccupation pour la société civile.

b. Les risques pour les communautés locales

AWNRR alerte sur les risques d'expulsions pour cause d'utilité publique, déjà dénoncées par [Global Witness](#), affectant des populations vivant à proximité immédiate des infrastructures ferroviaires. Selon les informations disponibles, d'autres expulsions seraient imminentes.

AWNRR s'inquiète du fait que le projet semble échapper à l'application stricte de la [Loi 77-001 du 22 février 1977](#) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique soutenu par le [code minier congolais](#), lequel impose aux opérateurs de garantir aux personnes délocalisées des conditions de vie supérieures ou équivalentes sur les sites de relocalisation.

AWNRR craint que, dans la pratique, ces garanties légales soient ignorées exposant les communautés affectées à une précarité accrue et à la perte de leurs , moyens de subsistance.

Eu égard à ce qui précède, AWNRR appelle les parties prenantes à l'accord ainsi qu'aux différents projets futurs à :

1. Plus de transparence, par la publication des informations sur le partage de ce qu'elles vont gagner et perdre et l'accès aux EIES et de PGES ;
2. Éviter toute délocalisation de populations en dehors du cadre légal congolais et de bonnes pratiques en la matière ;

Contact et Presse

Mme **KAMALA MURUMBA Johanna**

Directrice Nationale AWNRR

jkamala@awnr.org